



Monsieur le Directeur des Finances Publiques,

Le site Ulysse est pour notre administration le «canal médiatique» officiel relayant l'actualité au quotidien de la DGFIP. Un ministre en province, une énième réforme présentée comme une avancée importante ou encore le discours mobilisateur à destination des agents mis à l'épreuve de la réalité des services : rien n'échappe à radio « bourrage de crâne ».

Comment interpréter dès lors le passage sous silence du partenariat entre la DGFIP et l'Ordre des Géomètres Experts signé le 25/03/21 entre le Ministre des Comptes Publics, Olivier Dussopt et le Président du Conseil supérieur de l'OGE ?

La revue mensuelle « Géomètre », dans son numéro du mois d'avril, ne fait pourtant pas mystère de cette tractation. Bien au contraire, à lire son article, il s'agit plutôt de faire la promotion de ce pacte d'échange-cession de données, signé entre la DGFIP et l'OGE.

Pourquoi les géomètres experts doivent-ils se réjouir de cette nouvelle convention ?

Parce que l'ensemble des documents cadastraux produits depuis plus d'un demi-siècle seront, dans les 5 prochaines années, numérisés, **digérés** puis versés sur le portail Géofoncier détenu par l'OGE ?

À moins que ce ne soit la mise en œuvre d'un **contrôle allégé** en partenariat (CAP) des travaux de vérification des documents d'arpentage assurés par le service du Cadastre ?

Et quoi de mieux que de faire supporter une partie de cette opération par le Fonds Européen de Développement Régional ! L'État confie la numérisation de ses données au privé...pour mieux s'en débarrasser !

Et cerise sur le gâteau, l'administration profite de cette opération de cession pour réduire encore les contrôles qu'elle est censée exercer sur les Documents d'Arpentage produits par les géomètres experts !

Pour rappel, le contrôle exercé permet de donner au plan supportant une modification parcellaire le label « cadastre ». Sans ce label, il n'existe plus de plan cadastral, mais un plan parcellaire hétérogène, de qualité baroque.

Mais voilà : moins de contrôles autorise un plus grand nombre de documents rédigés, une meilleure rentabilité financière pour les DMPC en raccourcissant les circuits... Elle est pas belle la vie ?

Une dernière étape reste alors à franchir : confier l'intégralité des opérations à l'OGE !

L'absence de communication entourant ce « partenariat » de « dupé volontaire » ne nous surprend plus ! Mais le cynisme qui consiste à signer cet accord, en catimini, en pleine crise sanitaire, en dit long sur le mépris porté aux personnels du Cadastre. Sans la vigilance des géomètres cadastrateurs de la CGT encore une fois, ce nouveau coup bas serait passé ni vu ni connu. Et nous qui pensions que les agents et les OS étaient les partenaires naturels de première ligne de la DGFIP... Une honte de plus portée au catalogue déjà bien fourni de nos dirigeants !

Pour la CGT, le plan cadastral subit encore ici un énième coup porté par ceux en charge de sa conservation. La qualité et le contrôle sont aujourd'hui des obstacles identifiés pour ceux qui considèrent que toutes les données sont marchandisables. Et Google de se frotter les mains...